

Nouméa, le 2 janvier 2017

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et des
Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 35

Télécopie :
20 30 06

**COMPTE RENDU DE VISITE
INSPECTION D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Installation	Parcelles d'épandage de l'exploitation d'Agrical
Exploitant	Agrical
Localisation	Lot 9 PIE, Tamoã
Commune	Païta
Lieu-dit	Nassandou, Tamoã
Date de la précédente inspection	09/11/2016
Date de l'inspection	23/12/2016
Nom(s) inspecteur(s)	
Accompagnant(s)	

1. OBJET DE L'INSPECTION

Suite à la réception d'une plainte le 22 décembre 2016, constater les éventuelles nuisances olfactives dues à l'épandage de fientes de poules de La ferme de la pépinière (exploitant : Patrick Fayard) ainsi que les conditions de valorisation agricole de ces effluents sur l'exploitation de la société Agrical, sise lot 9 PIE, Tamoã, Païta.

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Les fientes concernées par la valorisation agricole par épandage proviennent de l'élevage avicole de La ferme de la pépinière exploité par Monsieur Patrick Fayard à Dumbéa. La valorisation agricole de ces effluents est autorisée par les arrêtés suivants :

- n° 1292-99/PS du 25 août 1999 ;
- n° 837-2015/ARR/DENV du 28 avril 2015.

Le plan d'épandage de l'élevage de la Ferme de la pépinière a été transmis par Monsieur Fayard le 1^{er} décembre 2014 et a fait l'objet d'une mise à jour le 15 mars 2016.

3. SITUATION TECHNIQUE

Des photographies prises au cours du contrôle sont annexées au présent compte-rendu (annexe 1). Les lieux de prises de vue photographiques sont indiqués à l'annexe 2.

Seules les zones de stockage temporaire des fientes ont fait l'objet du contrôle.

A. Eléments d'information disponibles avant le contrôle :

- Localisation du lieu de plainte : NIC 426237-9178.
- Plainte relayée directement par le plaignant par courrier électronique en date du 22/12/16. Dans son courriel le plaignant indique que :
 - des mauvaises odeurs sont ressenties depuis 12 heures le 22/12/16 ;
 - des tas de matières, déjà présentes lors des précédents épandages sur l'exploitation de la société Agrical, sont chargés dans une benne et déverser dans les champs sans enfouissement.
- Informations recueillies le 22/12/16 par téléphone auprès de la Calédonienne des eaux: il n'y a pas eu de nouveaux apports de boues de stations d'épuration sur les parcelles d'épandage d'Agrical depuis mi-novembre 2016.
- Informations recueillies le 22/12/16 par téléphone auprès de la Société Agrical : des épandages de fientes ont eu lieu le 22/12/16 dans le cadre d'un essai mené notamment avec la Direction du développement rural (DDR) afin d'effectuer un semis de riz le 23/12/16. L'épandage devrait reprendre la semaine du 26 décembre 2016 pour une durée d'environ 1 journée, à la suite de quoi les prochains épandages devraient avoir lieu sous 6 à 8 mois.

B. Constats effectués lors de l'inspection du 23/12/16 (9h30-10h30) :

- A l'arrivée, pas d'odeur perceptible au niveau de l'embranchement de la route territoriale (RT 1) et de la route de Tonghouin ainsi qu'au portail d'entrée de l'exploitation d'Agrical.
- Pas d'odeur perçue au niveau de la propriété du plaignant, le long de la route de Tonghouin.
- Perception légère d'odeurs sur la route de la propriété d'Agrical ainsi qu'à l'arrivée sur le premier lieu de stockage temporaire (n° 1) : voir annexe 2.
- Présence de 2 lieux de stockage temporaire de fientes.
- Au niveau du lieu de stockage n° 1, présence de fientes de couleur blanchâtre en grande majorité ainsi que de tas de couleur marron foncée qui semble être de la terre. La présence de coquilles d'œuf cassées sur les tas blanchâtres ainsi que le type d'odeur perçue confirme la nature des effluents présents.
- Présence d'un tracteur et d'un épandeur non chargé à proximité du lieu de stockage n° 1. Présence d'une tractopelle en cours d'utilisation dans un champ.
- Pas d'odeur perçue au niveau du lieu de stockage n° 2.

C. Informations communiquées par l'exploitant :

- Présence de fientes de l'élevage de Monsieur Patrick Fayard stockées sur l'exploitation depuis plusieurs mois.
- Arrêt des apports de fientes de Monsieur Fayard en milieu d'année 2016 suite à l'absence d'accord sur la quantité cédée.
- Epandage de fientes réalisé par la société SAP Karenga le 22/12/16 sur 5 hectares de couvert végétal. De ce fait, impossibilité d'effectuer un enfouissement après épandage.
- Stock de fientes utilisé lors de l'épandage du 22/12/16 situé au niveau du lieu de stockage n° 1.
- Epandage de fientes réalisé dans le cadre d'un essai réalisé avec la DDR afin de semer du riz le 23 décembre 2016 avant les pluies annoncées pour le 27 décembre 2016.
- Reprise de l'épandage prévue le 26 décembre 2016, si les conditions météorologiques sont satisfaisantes, pour une durée estimée à 1 journée afin de réaliser un autre essai en collaboration avec la DDR (culture de soja).
- Projet de lotissement en cours au voisinage direct de l'exploitation d'Agrical. Au cours de la semaine 51, demande de la société Colas d'accéder à l'exploitation d'Agrical afin de réaliser des levés topographiques.
- Souhait du plaignant de vendre sa propriété depuis plusieurs mois, celui-ci ayant par ailleurs sollicité Agrical pour l'achat de celle-ci.

- Souhait de la mairie de Païta de modifier l'usage de la retenue collinaire d'eau de la Tamoa, située au Sud de l'exploitation d'Agrical, et servant notamment actuellement pour l'irrigation de plusieurs exploitations agricoles de la Tamoa.

D. Demandes de l'inspection :

- Afin d'éviter les nuisances olfactives à l'approche du réveillon du 31 décembre, réaliser la dernière journée d'épandage, en fonction des conditions météorologiques, soit en début de semaine 1 soit après le week-end du réveillon (semaine 2).
- Informer l'inspection des installations classées du jour de réalisation du dernier épandage de fientes.

A noter concernant ce dernier point, que l'exploitant a tenu informé par sms, l'inspection des installations classées, du déroulement des derniers épandages en envoyant le 26/12/16 et le 27/12/16 les informations suivantes :

- 26/12/16 à 19h04 : « L'épandage a repris ce jour sur Nassandou. S'il n'y a pas trop de pluies ce sera fini demain midi. »
- 27/12/16 à 18h52 : « Epandage de Nassandou terminé ce jour ».

4. CONCLUSION DE L'INSPECTION

Les informations communiquées par l'exploitant sur les essais culturaux ont été confirmées par la DDR.

L'exploitant s'attachera à prendre en considération les différentes remarques et à satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

L'inspecteur des installations classées

Photo 1 : vue générale du lieu de stockage de fientes n° 1



Photo 2 : tas de terre à proximité du stockage de fientes n° 1



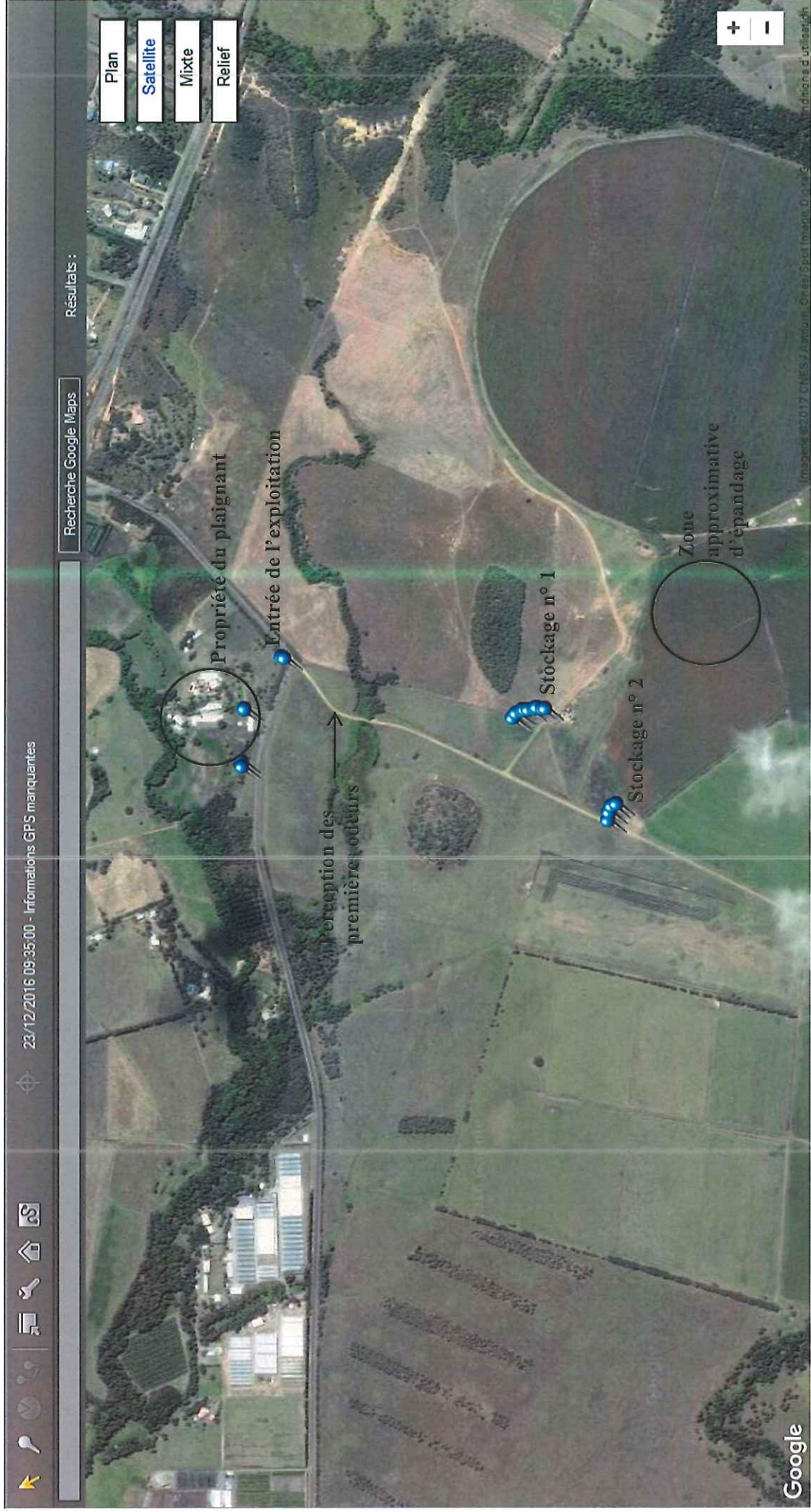
Photo 3 : tas de fientes présentant des coquilles d'oeuf cassées



Photo 4 : vue générale du lieu de stockage de fientes n° 2



ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DES LIEUX DE PRISE DE VUE PHOTOGRAPHIQUE



Emplacement des prises de vue réalisées lors de l'inspection du 23/12/16